

# LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 112

MONTREAL, LE VENDREDI 14 MAI 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## La bataille de Liza Frulla

Quelle tête la ministre trouvera-t-elle pour chapeauter son Conseil des arts?

Paule Des Rivières

Comme si la naissance du Conseil des arts et des lettres du Québec n'avait pas, jusqu'à ce jour, donné assez de maux de tête à sa maraine, Mme Liza Frulla, ministre de la Culture, a maintenant toutes les misères du monde à trouver un président pour son organisme.

Après avoir tergiversé pendant de longues semaines, le recteur de l'Université du Québec à Montréal, M. Claude Corbo, a décliné l'offre plus tôt cette semaine. Sa nomination devait être annoncée hier. Ce fut: non merci. In extremis...



Liza Frulla: des difficultés inattendues

M. Corbo se mure dans le silence. Force est de croire qu'à tout prendre il préfère encore les assauts du monde universitaire à ceux, beaucoup plus imprévisibles et beaucoup plus publics, des artistes.

A n'en point douter, la passionaria des arts rebondira. Mme Frulla ne laissera pas tout tomber à un mètre de la ligne d'arrivée, après être venue à bout des résistances, les unes après les autres.

Depuis que la ministre a repris à son compte, l'année dernière, la suggestion d'un Conseil des arts et des lettres québécois, pièce de résistance du projet de politique culturelle du groupe de M. Roland Arpin, elle s'est retrouvée dans une véritable course à obstacles.

Le moment semblait pourtant bien choisi: le budget du Conseil fédéral des arts avait commencé à perdre des plumes et de moins en moins d'artistes pouvaient s'y fier. Un organisme québécois ne pourrait que renflouer les poches souvent à moitié vides des organismes culturels.

Mais rapidement, une section du milieu artistique, au lieu de remercier Mme Frulla pour son beau programme, s'est publiquement plainte de ce que l'organisme serait trop inféodé à la ministre.

De quel droit, s'inquièrent plusieurs, Mme Frulla rompaient-elle avec le traditionnel «arm's length relationship» britannique prévalant au Conseil des arts d'Ottawa? Mme Frulla a tenu bon. Elle a souligné les faiblesses du Conseil fédéral et démontré la pertinence d'innover. Les grognements se sont tus.

Ensuite, vint le temps, absolument crucial, de l'examen des finances du gouvernement. Encore là, Mme Frulla démontra un enthousiasme à toute épreuve et convainquit ses collègues ministres — plutôt portés sur la compression budgétaire — de lui laisser son organisme, et les 42 millions\$ prévus pour son lancement.

Et si le treizième siège du Conseil revenait à une femme...

Mme Frulla allait enfin pouvoir concentrer ses énergies sur la formation du Conseil, tâche d'autant plus délicate qu'un premier conseil d'administration donne inmanquablement le ton pour longtemps. D'emblée, elle plaça la barre haut, allant chercher des personnalités susceptibles d'assurer la crédibilité de l'organisme d'aide aux artistes: Monique Mercure, Luc Plamondon, Ginette Laurin, Jean-Claude Germain, Godefroy M. Cardinal, voilà des membres qui savent de quoi ils parlent et qui ne se sont jamais privés d'en parler...

Pourquoi, entouré d'une telle brochette, le recteur de l'Université du Québec à Montréal n'a-t-il pas voulu arbitrer les budgets d'aide aux créateurs et organismes culturels? M. Corbo, qui est à l'UQAM depuis l'ouverture de l'institution du centre-ville montréalais, en 1969, a invoqué des raisons personnelles.

Sans être la seule, la question salariale a été importante dans les négociations entre la ministre et M. Corbo. Mais elle avait fait l'objet d'un règlement il y a quelques jours. Le gouvernement aurait d'abord offert 95 000 \$ à M. Corbo, pour finalement «régler» à 125 000 \$.

C'est beaucoup en ces temps difficiles où l'État est supposé surveiller chaque cent sortant de ses goussets. Mais c'est peu pour un job demandant un réel engagement en faveur d'une cause, et qui fera nécessairement des mécontents.

Tout en étant plus stratégique que politique, le poste est semé d'embûches. Le titulaire de l'emploi devra naviguer entre les desirs de sa ministre, ceux de ses collègues au conseil d'administration et ceux de sa clientèle véritable, les artistes des différentes disciplines. Sans parler de la pression médiatique. Il faudra accorder des entrevues, fournir des explications, justifier tel ou tel choix. Un gros boulot.

«Dans le milieu artistique, tout le monde a toujours raison et plusieurs restent insatisfaits», souligne M. François Arcand, du bureau d'études Cultur'inc. Il ajoute du même souffle cependant que le problème n'est pas là. «La sensibilité envers le monde des arts est primordiale mais surtout, Mme Frulla a besoin, à mon avis, d'un administrateur fort, qui connaît l'administration publique». Sinon, il se fera bouffer par les fonctionnaires.

«La ministre a mis sur pied l'équivalent d'un Conseil des ministres. La seule difficulté qui demeure, dit M. Arcand, c'est la facteur humain».

Mme Frulla a tout fait pour que les femmes occupent la moitié des sièges du conseil d'administration de l'organisme. Et si elle poussait un cran plus loin et faisait porter la culotte à une femme en lui confiant le treizième siège?

LES ACTUALITÉS

## L'irréparable perte du Manoir Montmorency

PAGE A-2



L'ÉCONOMIE

## La Laurentienne ne négocie pas avec Victoire

PAGE A-6

POLITIQUE

## Assurance-santé: Chrétien saisit l'aubaine

PAGE A-5



# Québec court au désastre, avertissent les syndicats

Le gel s'étend aux municipalités, aux médecins, aux policiers, aux députés

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

En optant pour la loi au lieu de la négociation pour geler les salaires et récupérer 1% de la masse salariale des 340 000 syndiqués du secteur public, le ministre Daniel Johnson gaspille la chance de sa vie, une «occasion unique», disent les syndicats, d'obtenir leur collaboration pour accroître l'efficacité des services publics.

Les syndicats avaient promis au ministre, mardi, de tenir compte du contexte budgétaire difficile, si Québec avait re-

noncé à la loi et accepté d'entreprendre une négociation de bonne foi. Le dépôt, hier, du projet de loi 102, «ne fera qu'accentuer la mobilisation de nos membres», ont dit les leaders syndicaux.

«Le geste de Johnson est inqualifiable. Il nous mène à un «cul-de-sac désastreux». Québec agit en «irresponsable».

Le projet de loi risque, de plus, de gonfler le contingent des mécontents et des protestataires, puisqu'il étend aux municipalités le pouvoir d'appliquer le même régime à leurs employés.

Les 14 000 policiers du Québec, soumis aux mêmes règles, sont déjà sur un

ped de guerre.

Il impose également le gel des honoraires des médecins et des chirurgiens-dentistes pour deux ans, en plus de réduire de 1% au 1er décembre, les tarifs applicables aux services assurés en vertu de la loi sur l'assurance-maladie.

Le président de la CSN, M. Gerald Larose, déplore le fait que le gouvernement se permette de «travestir» le régime de relations de travail de la sorte. «Il ne devrait utiliser la loi que quand il n'y a pas moyen d'agir autrement, dit-il. Il y avait

VOIR PAGE A-10 : QUÉBEC

## Les Mulroneys à l'Élysée



PHOTO PRESSE CANADIENNE

LE PRÉSIDENT MITTERRAND a reçu hier le premier ministre Mulroneys qui mettait ainsi un terme à son périple d'adieu à travers le monde. On voit ici le couple Mulroneys sur le perron de l'Élysée en compagnie du président français. «Pendant ces neuf années, il est devenu un très bon ami», a déclaré M. Mulroneys au sujet de son hôte. «Il a fait de grandes choses pour appuyer l'unité canadienne». Les deux hommes ont fait le point sur les relations bilatérales entre le Canada et la France et discuté de la situation en Bosnie. Le premier ministre canadien a profité de l'occasion pour faire voir à M. Mitterrand une copie de la lettre «très personnelle» que l'ancien premier ministre Pierre Bérégovoy lui avait adressée peu avant son suicide, le premier mai.

# Arthabaska, mon amour

Réunis dans le «comité du nom», des citoyens ne veulent pas que leur ville perde le sien

Dimanche, les résidents d'Arthabaska devront se prononcer par référendum sur le projet de fusion des trois municipalités de la plus grande agglomération de la région des Bois-Francs: Victoriaville, Sainte-Victoire et Arthabaska. Au-delà du traditionnel débat sur les avantages et les désavantages d'une telle fusion, certains résidents sont touchés au coeur: ils craignent que le nom «Arthabaska» — signifiant «là où il y a des roseaux et des joncs», en langue cri — ne disparaisse et, avec lui, son héritage historique. Esprit de clocher? «Non», a répondu récemment le Commission de toponymie du Québec.

DANNY VEAR  
LE DEVOIR

Depuis sa naissance, il y a 57 ans, Raynald Martin vit à Arthabaska. Encore aujourd'hui, il habite dans la demeure de ses parents au coeur de cette petite ville des Bois-Francs.

Avec ferveur, il raconte Arthabaska, son histoire et ses célèbres fantômes: Wilfrid Laurier, ex-premier ministre du Canada, y a vécu et en a été maire en 1881; Marc-Aurèle-Suzor Côté y a peint ses premières toiles à la fin du siècle dernier; Armand Lavergne, élu député à Ottawa puis à Québec, collaborateur de la première heure du Devoir, y est né.

«Arthabaska possède un riche passé», dit M. Martin. Depuis que le projet de fusion entre Victoriaville, Sainte-Victoire et Arthabaska s'est concrétisé, il milite au sein du comité du «nom». Ce qui l'inquiète, comme tous les membres de ce comité, ce n'est pas le projet de fusion mais le sort qu'il réserve au nom «Arthabaska».

«On ne peut rejeter du revers de la main un nom aussi prestigieux. Un nom parfait sur le plan historique! Victoriaville n'a pas cette envergure», dit M. Martin.

En mars dernier, les maires des trois municipalités ont présenté aux citoyens leur projet de regroupement. A

Victoriaville et à Sainte-Victoire, on a accueilli ce projet sans problème. À Arthabaska, une opposition claire s'est cependant manifestée.

Résultat? Après le dépôt d'une pétition de quelque 900 noms, Arthabaska doit tenir dimanche un référendum sur la question. «Il est clair que le «nom», c'est la raison majeure du référendum», explique le maire de Victoriaville, Robert Camiré.

En vertu du premier article de la demande de regroupement, déposée au ministère des Affaires municipales, la ville issue d'une fusion s'appellerait temporairement «Victoriaville-Arthabaska». Dès la première élection générale de la nouvelle municipalité, prévue en novembre, les citoyens regroupés seraient consultés dans le but de décider du nom de la nouvelle ville.

Les gens du comité du «nom» jugent cette proposition insatisfaisante. C'est Arthabaska ou rien, disent-ils. A peine sont-ils prêts à concéder le nom «Arthabaska-Victoriaville».

Lors d'une assemblée municipale récente, un porte-parole du comité du «nom», Constant Roy, a exigé une modification de l'article 1 du projet dans le but d'y inclure une clause dite de «prédominance sur le nom Arthabaska».

VOIR PAGE A-10 : ARTHABASKA

## «Le discours nationaliste a besoin de plus d'ouverture»

JOSÉE BOILEAU  
LE DEVOIR

Lucien Bouchard n'embarque pas d'emblée dans la campagne du Mouvement Québec français contre la loi 86. Car si le Bloc québécois ne «veut pas se dissocier du combat de la langue», il ne partage pas l'analyse inflexible du mouvement.

«Le discours nationaliste a besoin de plus d'ouverture, de flexibilité et d'oxygène», dira d'ailleurs Lucien Bouchard lors d'une rencontre avec la table d'orientation du DEVOIR hier.

Mais il ne refuse pas de s'engager éventuellement. «On est en train de regarder quelle sorte de campagne on va monter, dit-il avec prudence. On en discute avec le Parti québécois, Sylvain Simard et tout ce monde-là, et on verra comment on peut organiser le front commun.»

Contrairement aux tenants du nationalisme, Lucien Bouchard est en faveur de l'affichage bilingue.

«Le malaise que les gens éprouvent devant la prohibition d'une langue dans l'affichage, le prix qu'on paye à l'extérieur à

VOIR PAGE A-10 : BOUCHARD

## Interview d'un diplomate bosnien aux Nations unies

# «Les forces de l'ONU servent d'alibi en Bosnie»

SYLVIANE TRAMIER  
LE DEVOIR

La Bosnie-Herzégovine a officiellement soumis au secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, une proposition visant au retrait, ou au déplacement des forces onusiennes en Bosnie, de manière à ce qu'elles ne servent plus «d'alibi à la non-intervention» en Bosnie. «L'ONU doit se décider: ou bien elle est prête à nous défendre et à nous aider à nous défendre, ou bien elle quitte la Bosnie», dit M. Ivan Misić, numéro deux de la diplomatie bosnienne auprès des Nations unies. M. Misić était de passage à Montréal hier, invité par la Communauté bosnienne de Montréal.

Dans la confusion des combats qui la déchirent et des nationalités qui la composent, on pourrait oublier que la Bosnie-Herzégovine est un pays reconnu par la communauté internationale et membre des Nations unies, depuis un an très exactement. Les autorités bosniaques ne l'oublient pas et elles revendiquent le droit à l'auto-défense et à la sécurité collective inscrits à l'article 51 de la Charte de l'ONU.

«La Force de protection des Nations unies (FORPRONU) déployée en Bosnie ne protège personne qu'elle-même», dit M. Misić. «Ces forces servent d'alibi. Il faut songer sérieusement à les retirer car elles sont un obstacle à toute action décisive.»

Les pays qui ont fourni le plus gros du contingent onusien en Bosnie — et sur

VOIR PAGE A-10 : BOSNIE

INDEX

Les Actualités...A2	Idées.....A9
Agenda culturel..B7	Le Monde.....B3
annonces classées..B2	Montréal.....A3
Avis publics.....B4	Mots croisés.....B2
Culture.....B8	Politique.....A4
Économie.....A6	Plaisirs.....B1
Éditorial.....A8	Les Sports.....B6



Météo  
Ennuagement  
Max.: 18  
Détails en B4

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Un trafiquant de tabac pourra payer jusqu'à 500 000\$ en amendes

PIERRE APRIL  
DE LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre du Revenu Raymond Savoie a déposé, hier à l'Assemblée nationale, le projet de loi 90 concrétisant les mesures annoncées par le ministère des Finances le 23 avril pour combattre plus efficacement la contrebande du tabac.

C'est ainsi que la loi de l'impôt sur le tabac sera modifiée afin de taxer le tabac brut en feuilles et de criminaliser la simple possession par un individu de produits achetés sur le marché de contrebande.

Le projet de loi prévoit aussi des augmentations substantielles des amendes qui pourront être imposées aux contrevenants.

La simple possession par un individu de produits de contrebande entraînera des amendes, allant de 200\$ à 1000\$, alors que le trafiquant pourra être condamné à payer de 2000\$ à 500 000\$ s'il est reconnu coupable.

Le projet de loi prévoit aussi que les pouvoirs de perquisition, de saisie et de rétention du ministère du revenu seront accrues.

Dans le cas des perquisitions et des saisies, les pouvoirs seront entre autres élargis aux endroits où les en-

quêteurs ou les policiers estiment qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction est ou a été commise et à tout autre lieu où il est plausible de trouver des éléments ou des biens pouvant servir lors de l'élaboration de la preuve devant les tribunaux.

Au cours de la période de questions qui a suivi le dépôt du projet de loi, le ministre des Finances Gérard D. Levesque a par ailleurs indiqué que d'autres mesures étaient envisagées avec le concours du gouvernement fédéral pour enrayer la contrebande des produits du tabac.

«J'ai dit au gouvernement fédéral, a-t-il précisé, qu'il faut qu'on s'attaque à la contrebande ensemble. Nous avons pris des moyens du côté des amendes et nous allons en prendre encore du côté de l'implantation des forces nécessaires au maintien de l'ordre.»

M. Levesque n'a cependant pas encore retenu l'idée de couper dans les taxes sur le tabac parce que, selon lui, «ça ne ferait absolument rien.»

«Nous perdrons les revenus, a-t-il dit, et nous n'aurions pas atteint le but que nous recherchions.»

En conclusion, le ministre des Finances a indiqué qu'il est vraiment prêt à envisager toutes les solutions et à tenir toutes les suggestions utiles d'où qu'elles viennent.

«Il n'y a pas une solution que nous n'envisagerions pas», a-t-il précisé.

## Deux nouvelles commissions seront chargées de gérer les pêches

Ottawa (PC) — Le ministre des Pêches, John Crosbie, a déposé, hier, aux Communes, une pièce législative qui prévoit la création de deux nouvelles commissions indépendantes chargées de gérer les ressources halieutiques des côtes atlantique et pacifique.

A Stowe, au Vermont, où il participe à la réunion annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des provinces atlantiques et du Québec, le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, a estimé que la création de ces agences était la pire mesure qu'un ministre des Pêches «supposément intelligent» pouvait avoir concoctée pour préserver les stocks de poisson.

Ces commissions accorderont les droits de pêche et détermineront le volume de prises allouées. Elles auront aussi le pouvoir de pénaliser les pêcheurs qui ne respectent pas leurs quotas.

M. Crosbie avait annoncé cette réforme en novembre 1991. En vertu des règlements en vigueur actuellement, c'est le ministre titulaire qui accorde les quotas de pêche. M. Crosbie avait d'ailleurs admis en mars dernier que ce système n'était pas équitable et qu'il voulait le modifier de fond en comble.

Une porte-parole de M. Crosbie, Mme Dianne Clarke, a toutefois précisé hier que le ministre titulaire conservera certaines prérogatives, notamment celle de déterminer le nombre de tonnes de poissons qui pourront être pêchées par année. Pour ce qui est du contentieux des pêches internationales, il demeurera sous juridiction fédérale, de même que les droits de pêche des autochtones.

Les commissions quasi-judiciaires prévues au projet de loi accorderont les droits et les quotas de pêche en se basant sur les politiques du ministère et après consultation de comités régionaux.

La commission Atlantique sera composée de sept membres représentant les provinces maritimes et le Québec, et la commission Pacifique comptera cinq membres, tous de la Colombie-Britannique.

M. Wells estime que ces commissions handicaperont l'industrie de la pêche terre-neuvienne, au profit des provinces maritimes et du Québec.

M. Wells, comme son prédécesseur conservateur Brian Peckford, a toujours tenté d'obtenir un plus grand contrôle sur les ressources halieutiques se trouvant au large de Terre-Neuve.

ARTHABASKA *Reflet géographique*

SUITE DE LA PAGE 1

ka». Sa proposition a été rejetée. Lors de cette même assemblée, le maire d'Arthabaska, Pierre Roux, s'est cependant engagé à faire les représentations nécessaires pour que le nom de la ville soit sauvegardé. Il souhaite toutefois que les citoyens de sa ville adoptent d'abord le projet de fusion. Petite victoire mais insuffisante, croient les gens de ce comité. «On veut des garanties», dit M. Martin.

Le comité du «nom» et ses supporters ne veulent pas se mettre à dos les gens de Victoriaville. Ces romantiques prétendent que le nom «Arthabaska» est «objectivement» plus beau. A cet égard, ils ont reçu des appuis importants.

«Ce nom est le reflet géographique des lieux», explique Richard Pedneault, directeur-conservateur du Musée Laurier, observateur neutre de ce débat. Arthabaska signifie «là où il y a des roseaux et des joncs» en langue cri. Il illustre une réalité de la région: les résidences de Victoriaville, construites sur un marécage, sont parfois inondées.

Il ajoute que le nom «Victoriaville» n'est qu'un legs de l'impérialisme britannique. «La reine Victoria a bien des villes en son nom dans le monde, dit M. Pedneault. Les gens reviennent au nom qui révèle leurs origines. Regardez Leningrad!»

Par référendum, les habitants de cette ville russe avait

décidé de retrouver leur «Saint-Petersbourg» original.

Mieux, la Commission de toponymie du Québec a émis un avis favorable sur le nom d'«Arthabaska» pour désigner la nouvelle agglomération. Dans une lettre du 27 avril dernier, le président de la Commission, Henri Dorion, a expliqué qu'il était «davantage» favorable au nom Arthabaska qu'à celui de Victoriaville. Il rejette cependant le nom «Victoriaville-Arthabaska».

Dans toute cette histoire, ce que craignent par-dessus tout les fervents du nom «Arthabaska», c'est le poids démographique de «Victo». Car, malgré sa gloire passée et la poésie de son nom, Arthabaska est bien tranquille aujourd'hui. «Il ne se passe plus grand-chose ici. On a toujours l'impression que c'est à Victo que ça se passe», admet M. Martin.

Emanation d'Arthabaska — l'une était, à l'origine, le prolongement urbain de l'autre, Victoriaville compte aujourd'hui quelque 22 000 habitants. Calme, Arthabaska a vu croître sa voisine et a connu un développement moins important: elle compte tout juste près de 8000 habitants.

A Victoriaville, on soutient que leur nom est plus connu à Montréal et à Québec. Le maire de l'endroit a déjà affirmé que la querelle des «noms» était une question secondaire et qu'elle ne devait pas faire avorter la fusion.

«Les gens pourront décider en novembre prochain du nom qu'ils désirent pour leur ville. C'est démocratique», conclut le maire de Victoriaville.

BOUCHARD *Un lien politique avec le Canada*

SUITE DE LA PAGE 1

cause de ça, comme on l'a vu avec l'ONU, tout cela est vrai, fait-il. Il y a un irritant et comme les autres Québécois, je souhaite que ça se règle.

«Car les anglophones sont importants au Québec et si on veut réussir quoi que ce soit, il faut qu'on les ait avec nous, qu'il y ait des consensus.»

Par contre, poursuit-il, je me demande si on n'a pas été naïfs de parler de flexibilité dans l'affichage quand on s'aperçoit que finalement, pour les anglophones, ce n'était pas si important. Que ce qu'ils veulent, c'est le gros morceau: l'école, ce que je refuse absolument.

«On peut en fait se demander si la communauté anglophone est vraiment désarmée, si au fond elle ne veut pas surtout continuer d'être une majorité. Peut-être aurait-il fallu s'asseoir avec eux, pour qu'ils se compromettent eux aussi. Les obliger à faire des concessions, à être responsables.»

«Mais avec le projet de loi présenté, le gouvernement Bourassa ne fait qu'exacerber la division linguistique. On est reparti encore une fois pour une chicane stérile.»

Ces jours-ci, Lucien Bouchard est surtout préoccupé par de futures négociations avec le gouvernement fédéral. Un document de travail, publié cette semaine et intitulé «Un nouveau parti pour l'étape décisive», révèle les grandes lignes de la stratégie de M. Bouchard.

«Après le référendum, dit-il en entrevue, on va être assis autour de la table avec le fédéral. Évidemment la première question qui va venir, c'est celle de la dette. Nous allons bien sûr payer notre part. Mais il faudra avoir des conditions à poser à la Banque centrale car on devra avoir un mot à dire sur la gestion monétaire.»

«Notre document apporte ce genre de développement qui n'a pas été souvent abordé quand on parle de l'après-référendum. Tout comme tout ce que nous disons sur les institutions communes à créer avec le Canada, à la manière de l'expérience européenne.»

«Nous croyons en fait qu'il ne faut pas se fixer trop radicalement dans nos positions car nos futurs partenaires auront aussi des idées et il faut se préparer à recevoir des propositions. Ça fait partie de la politique.»

Le Bloc québécois ose même lancer l'idée de maintenir un lien politique avec le Canada, à la manière de Robert Bourassa mais à l'encontre de tout le discours péquiste sur la souveraineté.

C'est le genre d'audace que le BQ doit se permettre, estime Lucien Bouchard, car le rôle d'un parti aussi jeune est d'élargir l'éventail d'idées sur l'après-référendum.

«Je sais, dit-il, qu'il y a des aspects du document qui ne seraient pas signés par des orthodoxes péquistes. Mais le Parti québécois était au courant de ce que l'on préparait et Jacques Parizeau n'est pas un dogmatique. Il a un parti qui donne parfois cette impression mais c'est un parti qui va évoluer.»

«Ce que je souhaiterais, ce sont des discussions publiques sur ces questions. Il ne faut pas en avoir peur et ça fait un bout de temps au Québec qu'on n'a pas discuté de ce qui entoure la souveraineté. Il faut que les discours souverainistes sorte des partis politiques car l'idée de la souveraineté appartient à tout le monde.»

Mais le Parti québécois n'a pas à être inquiet, précise M. Bouchard qui veut dissiper tout soupçon de mésentente entre les deux partis.

«Le PQ sait bien qu'on a le même combat, que nous sommes des alliés de la même famille. Mais quand des frères et sœurs se réunissent, ils ne sont pas obligés de penser toujours la même chose sur tout!»

Néanmoins, une question se pose encore: le Québec est-il vraiment sur la voie de la souveraineté? Après tout, les 56% de Québécois qui ont rejeté l'accord de Charlot-tetown l'autonne dernier n'étaient pas tous des souverainistes convaincus.

«Pour être franc, fait-il, moi aussi j'ai été déçu du pourcentage du référendum. J'aurais espéré qu'on atteigne les 60%. Mais ce que j'y ai vu, c'est la nécessité de trouver le moyen d'améliorer les conditions propices à un référendum sur la souveraineté. Et si j'ai un rôle utile au Bloc, c'est de ce côté.»

«Il est clair que depuis le référendum, on veut occulter tout le débat sur la souveraineté. A mon avis, il faut plutôt en parler plus que jamais. On ne peut pas laisser les gens se réfugier dans le faux confort d'un oubli artificiel.»

BOSNIE *Naïfs*

SUITE DE LA PAGE 1

tout les deux membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, la France et la Grande-Bretagne — refusent de donner le feu vert à une opération de bombardement aérien des positions de l'artillerie serbe en Bosnie. Ils craignent que leurs soldats sur le terrain ne se retrouvent pris sous le feu.

Si des attaques aériennes font courir trop de risques aux Casques bleus, principalement français, britanniques et canadiens, mettez vos Casques bleus à l'abri, disent en substance les autorités bosniaques.

A tout le moins, disent-elles, la communauté internationale, si elle répugne à venir en aide aux Bosniaques, devrait leur permettre de se procurer des armes en levant l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies. (L'embargo sur les armes à destination de la Yougoslavie a été voté par le Conseil de sécurité des Nations

unies en septembre 91, c'est-à-dire avant la reconnaissance de l'indépendance de la Slovaquie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine et de leur adhésion à l'ONU.)

«Nous avons été naïfs», dit M. Misis. «Nous aurions dû dès le début violer l'embargo et nous faire livrer des armes en contrebande. Nous avons joué franc jeu, nous avons respecté les décisions de l'ONU. Nous ne réalisons pas que l'on était en train de nous abandonner et que nous étions trahis, par ceux-là même qui étaient censés défendre l'ordre international et la paix.»

M. Misis accuse l'ONU d'avoir au contraire conclu des accords avec l'armée ou les forces paramilitaires serbes, aboutissant au désarmement des bosniaques, comme ce fut le cas à Srebrenica, l'enclave musulmane assiégée. «Qu'est-ce qu'on entend par désarmement? Qui doit être désarmé dans cette histoire? Nous qui avons à peine de quoi nous défendre, ou les autres, les agresseurs?»

M. Misis résume le point de vue selon lequel le conflit en Bosnie serait une sorte de guerre civile, de nature ethnique ou religieuse. «Sur les 20 ministres qui composent le gouvernement bosniaque, 9 sont des Musulmans, 6 sont des Serbes et 5 sont des Croates. Les forces de sécurité bosniaques sont composées à 35% de soldats qui sont serbes, croates, albanais.»

Si le gouvernement bosniaque a accepté de souscrire au plan de paix Vance-Owen qui prévoit la division de la Bosnie en 11 provinces homogènes sur le plan ethnique, c'est, dit M. Misis, avec la conviction qu'une fois la paix revenue, les «différentes nationalités qui composent la Bosnie-Herzégovine voudront de nouveau vivre ensemble, comme elles l'ont fait depuis des siècles.»

Les deux arguments le plus souvent avancés pour justifier la non-intervention en Bosnie (danger pour les soldats de l'ONU et nature ethnique du conflit), ne tiennent pas selon M. Misis. Mais ils ont été montés en épingle par ceux qui «partagent les idées des Serbes» et leur idéal d'une «Grande Serbie», comme le général canadien Lewis McKenzie, ancien commandant de la FORPRO-NU, qui a constamment plaidé contre une intervention armée de l'ONU. «Les commentaires de M. McKenzie, ses jugements, sont ceux d'un soldat, et il a bien le droit de les exprimer», dit M. Misis. «Mais le général McKenzie a passé trop de temps auprès des Serbes et il partage à présent leurs opinions.»

«Nous non plus nous n'aimons pas l'idée d'une intervention extérieure. Mais c'est la seule issue, puisque cette guerre n'est pas une guerre civile ou religieuse, mais le résultat d'une agression flagrante.»

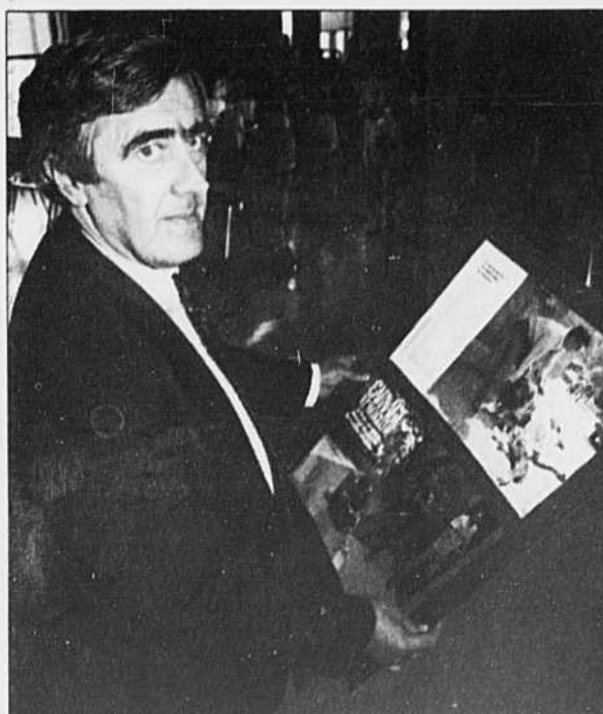


PHOTO JACQUES NADEAU  
Ivan Misis, représentant de la Bosnie-Herzégovine aux Nations unies.

QUÉBEC *La médecine du gel*

SUITE DE LA PAGE 1

moyen d'agir autrement.»

Mardi, les cinq centrales syndicales formant le front commun ont présenté à M. Johnson une hypothèse de travail selon laquelle elles «reconnaissent la nécessité d'améliorer l'efficacité» du secteur public «dans le contexte économique et budgétaire actuel.»

Les syndicats acceptent de «revoir l'organisation du travail dans une perspective d'amélioration des services à la population», et cela en «tenant compte des coûts et des économies réalisables» dans plusieurs domaines dont la description des tâches, l'aménagement du temps de travail, la sous-traitance et l'utilisation optimale des ressources.

«Nous proposons de chercher ensemble des solutions aux problèmes de fond en s'attaquant à l'organisation du travail, dit la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé. Il y avait moyen d'avoir une vision d'avenir. A ça, M. Johnson a dit non. C'est irresponsable.»

A la place, «M. Johnson choisit de prolonger les problèmes en prolongeant les conventions collectives. Un gel ne va pas régler les problèmes, dit-elle. Nous avons négocié deux gels. Il nous en impose un troisième. C'est la preuve que la médecine du gel ne fonctionne pas.»

Le projet de loi prolonge de deux ans, à compter de la date d'échéance, les conventions collectives en vigueur dans les organismes publics, y compris les municipalités.

Il gèle les salaires ainsi que les primes en vigueur durant ces deux années.

La grève est prohibée durant cette période. Une municipalité peut, par une résolution adoptée dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la loi, se soustraire à son application.

«Les municipalités sont libres, affirme M. Johnson, je ne leur impose aucune façon de faire», rappelant que l'extension du gel aux employés municipaux répond à une demande de l'Union des municipalités du Québec.

Le gouvernement se donne le pouvoir, sans autre formalité, de fixer ou modifier le montant ou la date de versement de toute subvention qu'il verse à un organisme public afin de tenir compte de l'application de la présente loi.

Le projet de loi impose aux organismes publics, ainsi qu'aux municipalités (à moins qu'elles se soustraient à la loi), aux fins de réduire de 1% leur masse salariale, d'accorder aux salariés, avant le 31 mars 1994, et par la suite pour chaque période de 12 mois, trois jours de congé sans solde.

Pour l'ensemble du secteur public, 1% (ou trois jours sans solde) représente une économie de 171 millions de dollars.

Dans certains cas prescrits par le gouvernement, l'organisme pourra réduire plutôt le nombre de congés-maladie, congés fériés ou jours de vacances. Les congés sans solde doivent être accordés, dans les écoles, sans réduire le nombre de jours d'enseignement.

Le projet de loi prévoit cependant que les parties à une convention collective puissent négocier et agréer des stipulations ayant pour effet de réduire d'au moins 1% des sommes consacrées aux salaires et avantages sociaux.

Elles ont jusqu'au 1er octobre pour ce faire.

Cette négociation peut être faite à l'échelle nationale ou à l'échelle locale, dans les réseaux de l'éducation et des affaires sociales.

La possibilité de négocier cet aspect du projet de loi, est un stratagème de M. Johnson pour «paraître bon gars», dit Gérard Larose. «Jamais on ne va se prêter à ce jeu-là. On ne va pas collaborer. Ce serait nier notre objectif de rétablir la négociation.»

Le gel des salaires et la récupération de 1% de la masse salariale s'appli-

quent également aux administrateurs d'Etat et aux dirigeants d'organismes, ainsi qu'aux cadres.

Le salaire du personnel des cabinets ministériels et des députés eux-mêmes, sera réduit de 1% à compter du 1er juillet, et gelé par la suite pour deux ans.

Les députés ne recevront pas l'augmentation de salaire de 1% consentie aux salariés de l'Etat le 1er avril dernier.

«L'objectif, dit M. Johnson, est de rétablir l'équilibre des finances publiques. Autrement, l'Etat sera paralysé. Le seul outil qu'on a comme société c'est notre gouvernement qui si on le menotte par des emprunts et des déficits, on ne pourra plus rien faire, sauf payer des intérêts.»

Le dépôt immédiat du projet de loi vise à assurer le respect du cadre financier du gouvernement, explique M. Johnson.

Les syndicats rétorquent que durant la négociation, il n'y a aucune pression sur les finances publiques, puisque aucune augmentation salariale n'est prévue pour l'année qui vient.

«Vouloir mettre le feu dans la cabane pour 171 millions sur un budget de 40 milliards, dit M. Larose, ils y vont un peu fort.»

## LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

## SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

LE DEVOIR

LES SPORTS

Le prochain adversaire du Canadien

Pas beaucoup plus qu'une journée de repos

GUY ROBILLARD PRESSE CANADIENNE

Quel que soit l'adversaire du Canadien en finale de la conférence Prince-de-Galles, il entendra la série après une trêve d'une seule journée face à une équipe reposée.

Arguments

Ils vont être plus fatigués, mais d'un autre côté on sera peut-être un peu rouillé», a résumé Stephan Lebeau.

Et eux n'ont pas l'occasion de préparer leur prochaine série. L'important est de se concentrer sur notre style de jeu à nous.

Ce sont des propos qui rejoignent ceux d'Eric Desjardins, qui déclarait: «On ne sait pas contre qui on va jouer mais on sait ce qu'il faut faire.

De toute façon, selon lui, «il faut toujours chercher son avantage et être positif par rapport à la situation dans laquelle on se trouve.

Brian Bellows était de retour à l'entraînement hier, mais comme prévu, il n'a pris part qu'à la première partie d'un long exercice de près de deux heures, question de ménager ses côtes.

Blues 2, Maple Leafs 1

Les Blues étirent la série Jeff Brown sauve les siens

ASSOCIATED PRESS

Saint Louis — Un but de Jeff Brown en avantage numérique à mi-chemin en troisième période a permis aux Blues de Saint Louis de l'emporter 2-1 contre les Maple Leafs de Toronto.

Les Maple Leafs avaient blanchi les Blues au cours des deux premières périodes et paraissaient en plein contrôle, même si le score n'était que de 1-0.

Avant le but de Brown, la fiche des Blues en avantage numérique n'était que de 2-en-21.

Potvin a semblé avoir la vue obstruée sur le but vainqueur, puisque Brendan Shanahan passait devant le cercle du gardien.

Avant que les Blues n'entreprennent leur remontée, ils avaient été dominés 10-2 au chapitre des buts en trois matchs.

Le septième et dernier match de la série sera disputé demain soir à Toronto. Les Maple Leafs sont en quête d'une première participation aux demi-finales de la coupe Stanley depuis 15 ans.

Le 11e but des séries de Dave Andreychuk, à 1:53 de la première période, avait valu les devants aux Leafs en début de rencontre pour la troisième fois consécutive.

Andreychuk a battu le record d'équipe de Lanny McDonald (en 1977) pour le plus de buts au cours des séries éliminatoires.

Andreychuk n'est aussi qu'à un point de la marque de Frank Mahovlich qui en avait totalisé 15 lors des séries de 1964.

Marlins 4, Expos 5

Grissom dépanne

MICHEL LAJEUNESSE PRESSE CANADIENNE

Marquis Grissom est venu dépanner un John Wetteland défaillant quand il a claqué un simple au centre, son quatrième coup sûr du match, pour pousser Mike Lansing au marbre après un retrait en fin de neuvième et procurer une victoire de 5-4 aux Expos contre les Marlins de la Floride.

Wetteland (2-0) avait été incapable de fermer la porte en début de neuvième, mais l'attaque l'a sorti d'un mauvais pas.

Après un retrait, Lansing a obtenu un but sur balles contre Jim Corsi (0-1). Il a volé le deuxième et marqué facilement quand Grip a suivi avec son simple.

Grissom et Larry Walker ont bouclé des circuits consécutifs contre Jack Armstrong en sixième manche, mais un circuit de deux points de Wil Cordero après deux retraits en fin de huitième semblait devoir être le coup décisif avant que Wetteland ne donne une autre chance aux visiteurs.

Jimmy Jones, malmené à ses deux derniers départs, avait limité les dégâts avant que l'attaque ne se mette en marche. En cinq manches et un tiers, il a donné trois points et cinq coups sûrs, dont un circuit de deux points à Benito Santiago.

Les Expos ont pourtant eu des chances contre le partant Armstrong.

Mais c'est finalement en huitième que Grissom l'a chassé du match en obtenant un simple au centre, son troisième coup sûr du match.

HOCKEY

HIER

Toronto 1, Saint Louis 2 (La série est égale 3-3) Vancouver à Los Angeles (Los Angeles mène la série 3-2)

LIGUE NATIONALE Finales de section (4 de 7) Conférence Prince-de-Galles Section Adams

Dimanche 2 mai Buffalo 3, Montréal 4 Jeudi 6 mai Montréal 4, Buffalo 3 Samedi 8 mai Montréal 4, Buffalo 3 (Montréal gagne 4-0)

Section Patrick

Dimanche 2 mai Islanders 3, Pittsburgh 6 Mardi 4 mai Pittsburgh 3, Islanders 0 Jeudi 6 mai Pittsburgh 3, Islanders 1 Samedi 8 mai Pittsburgh 5, Islanders 6 Ce soir Islanders à Pittsburgh

Conférence Campbell Section Norris

Dimanche 2 mai Toronto 2, Saint Louis 1 Mardi 4 mai Toronto 1, Saint Louis 1 Vendredi 7 mai Toronto 3, Saint Louis 4

Section Smythe

Dimanche 2 mai Los Angeles 2, Vancouver 7 Mercredi 5 mai Los Angeles 2, Vancouver 3 Vendredi 7 mai Vancouver 4, Los Angeles 7

BASEBALL

HIER

LIGUE NATIONALE Montréal 5, Floride 4 Cincinnati 7, San Diego 1 New York 4, Saint Louis 0 San Francisco 13, Colorado 8

LIGUE AMÉRICAINNE

Toronto 6, Detroit 5 Kansas City 7, Cleveland 3 Texas 9, Oakland 5 New York 4, Milwaukee 2

LIGUE NATIONALE

Mardi 13 Toronto 8 Chicago 6 Seattle 5 Minnesota 5 Californie 2 Cleveland 6 KC 2 Milwaukee 4 New York 1 Boston 2 Baltimore 0 Oakland 8 Texas 7

Aujourd'hui

Pittsburgh (Cooke 1-1) à Chicago (Harkey 3-1), 15h20 New York (Tanana 2-2) à Montréal (Martinez 2-0), 19h30 Colorado (Ashby 0-2) à Cincinnati (Pugh 2-3), 19h35 Philadelphia (Mulholland 4-3) à Atlanta (Glavine 4-0), 19h40 Los Angeles (Candiotti 1-3) à Houston (Harnisch 3-1), 20h05 Florida (Hammond 2-3) à Saint Louis (Tewksbury 2-3), 20h35 San Francisco (Brantley 2-2) à San Diego (G.Harris 2-5), 22h05

LIGUE AMÉRICAINNE

Mardi 13 Toronto 8 Chicago 6 Seattle 5 Minnesota 5 Californie 2 Cleveland (Clark 1-2) à Milwaukee (Boddicker 2-1), 20h05 Chicago (McDowell 6-1) à Texas (Brown 4-1), 20h35 Kansas City (Cone 0-5) en Californie (Langston 3-1), 22h05 Seattle (Hanson 5-0) à Oakland (Hillegas 1-3), 22h35

LIGUE NATIONALE

Table with columns: G, P, Moy., Diff. for Philadelphia, Montréal, Saint Louis, Chicago, Pittsburgh, Floride, New York.

Section Ouest

Table with columns: G, P, Moy., Diff. for San Francisco, Houston, Atlanta, Cincinnati, Los Angeles, San Diego, Colorado.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table with columns: G, P, Moy., Diff. for Detroit, Boston, New York, Toronto, Milwaukee, Baltimore, Cleveland.

Section Ouest

Table with columns: G, P, Moy., Diff. for Chicago, Californie, Texas, Seattle, Kansas City, Minnesota, Oakland.

SOCCER

CE SOIR

LIGUE PROFESSIONNELLE AMÉRICAINE Montréal à Los Angeles

BASKETBALL

HIER

LIGUE NATIONALE Montréal à Halifax

Internationaux de tennis d'Italie

Becker ne décolle pas

Rome (AFP) — L'Allemand Boris Becker, tête de série no 3 et 4e joueur mondial, n'a pu encore une fois accéder aux derniers tours d'un tournoi. Hier à Rome, il a été éliminé par le Russe Andrei Chesnokov, 33e mondial, en huitièmes de finale des Internationaux d'Italie de tennis, 6-2, 3-6, 7-6 (7/3).

C'est au bout de 2h30 min de jeu d'une partie interrompue par la pluie que Becker a dû s'incliner face à Chesnokov. Le récent finaliste du tournoi de Hambourg, au contraire de l'Allemand, confirme sa bonne passe actuelle.

«Ce fut mon meilleur match sur terre battue de l'année. Mais mon revers m'a lâché», a déclaré le triple vainqueur de Wimbledon. Si Becker n'arrive décidément pas à s'acclimater à la terre battue, ce n'est pas le cas de l'Américain Jim Courier (tête de série no 2 et 2e joueur mondial) qui retrouve vite ses sensations de double vainqueur des Internationaux de France. Le tenant du titre a aisément battu le Français Fabrice Santoro (tête de série no 16 et 25e mondial), en deux sets, 6-3, 6-3.

Courier, plus convaincant que la veille face au Néerlandais Paul Haarhuis, a débordé son adversaire, pourtant très combatif, par ses puissants accélérations de coups droits.

Deux autres joueurs ont également fait forte impression: le Croate Goran Ivanisevic et l'Espagnol Sergi Bruguera qui n'ont laissé aucune chance à des adversaires pourtant renommés, respectivement le champion olympique suisse Marc Rosset, 26e mondial, battu 6-4, 6-3, et le Tchèque Karel Novacek, défait 6-4, 6-1.

Quant au talentueux Ukrainien Andrei Medvedev, il s'est incliné face au finaliste du tournoi en 1988, l'Argentin Guillermo Perez-Roldan, descendu à la 54e place mondiale, 6-4, 6-4.

Le vainqueur des tournois d'Estoril et Barcelone en avril dernier faisait grise mine: «J'ai essayé d'attaquer mais j'ai mal joué. J'ai appris beaucoup de ce match et j'espère qu'un autre comme celui-ci ne se reproduira jamais plus...»



L'Américaine Mary Joe Fernandez a vaincu en deux manches de 6-2 et 7-6 l'Autrichienne Judith Wiesner en huitième de finale du tournoi de Berlin.

Coupe Davis USA-Bahamas

Sampras, Courier et Agassi intéressés

Pete Sampras, Jim Courier et Andre Agassi sont intéressés, a déclaré le capitaine américain Tom Gorman, en apprenant hier que les Etats-Unis affronteront les Bahamas en Coupe Davis, comptant pour le barrage pour le maintien dans le groupe mondial en septembre.

«Nous respectons l'équipe des Bahamas et avons appris à ne prendre aucun adversaire à la légère», a déclaré le président de la Fédération américaine de tennis, Howard Frazier.

Tom Gorman avait été critiqué pour avoir envoyé une équipe américaine mal préparée face aux Australiens qui s'étaient imposés 4-1. Les deux joueurs qui représenteront les Bahamas seront probablement Mark Knowles et Roger Smith classés respectivement 210 et 173 au classement ATP.

Le fonds de réserve, le salut des athlètes... amateurs

L'indéniable valeur marchande des athlètes a donné naissance à de nouvelles règles du jeu

DANIEL LÉVESQUE

Condition physique et Sport amateur a publié l'an dernier les résultats d'une étude sur la situation de l'athlète de haute performance au Canada. L'étude dévoile qu'un athlète sur trois dispose d'un fonds en fiducie ou de réserve. De plus, on y apprend que 90% des fonds de réserve sont inférieurs à 25 000\$.

Presque tous les athlètes retirent régulièrement de l'argent de leur compte. Environ un sur trois ne compte toucher cet argent qu'à la fin de sa carrière sportive.

L'étude révèle que le revenu moyen de sources sportives des athlètes est de 7712\$ leurs dépenses annuelles sont évaluées à 20 912\$. L'étude conclut que les athlètes canadiens font face à un manque à gagner 13 200\$ par année. Bref, les dépenses sportives des athlètes sont presque trois fois plus élevées que leurs revenus.

Les chiffres disent aussi qu'il y a donc peu d'athlètes qui utilisent les revenus de leur fonds de réserve pour des dépenses autres que sportives. Seule une minorité d'entre eux vivent réellement de leur sport. Si la signification traditionnelle de l'amateurisme est un concept archaïque pour quelques-uns, il est bien vivant pour la majorité des autres.

Le profond désir des athlètes amateurs de vivre de leur sport est très clair. L'étude rapporte que «plus l'athlète retire des revenus de son sport, plus il se concentre sur sa carrière sportive et moins il est susceptible d'occuper un emploi.»

Par ailleurs, selon des informations fournies par Athlétisme Canada, il existait en 1992

quelque 150 fonds de réserve, qui variaient de 250\$ à plus de 100 000\$. La moyenne n'était toutefois que d'environ 500\$. Dans une petite fédération comme le patinage de vitesse, il n'y a présentement que huit comptes. Les sommes varient de 500\$ à 30 000\$. En ski alpin, il y a 29 comptes, mais Canada Alpin n'a pas voulu divulguer le montant de ces fonds.

Pour toucher les sommes d'argent qu'il gagne grâce à son sport, un amateur doit procéder à peu près comme ceci: il doit contacter son organisme national de sport (ONS) et établir un mode de versement avec le responsable. Habituellement, il reçoit ses chèques chaque mois, selon les fonds disponibles. Il en dispose ensuite comme bon lui semble. C'est dans ce fonds que son argent doit être versé, déposé et géré.

L'indéniable valeur marchande des athlètes, soutenue par le monde des affaires, du marketing et des communications, a donné naissance à de nouvelles règles de jeu: cachets de présence, prix en argent, bonis de performance, revenus de promotion et contrats de commandite ont inondé le marché du sport amateur. Ce qui a tout droit mené vers un nouveau statut et une nouvelle situation pour les athlètes.

Le Canada

Le Canada n'échappe pas à cette évolution. Les bourses offertes aux athlètes brevetés par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada étant jugées insuffisantes, les athlètes se sont vite tournés vers ces types de revenus pour combler leur besoin. Au Québec, les athlètes qui réussissent à monnayer leur talent sont de plus en plus nombreux; Bruny Surin,

Myriam Bédard, Nathalie Lambert, Frédéric Blackburn, Josée Chouinard, et quelques autres, n'ont plus à supporter le souci financier qui a brimé tant de carrières athlétiques. Ici comme ailleurs.

L'argent qui inonde le portefeuille de certains athlètes n'a pas fait l'affaire des plus hautes instances internationales et olympiques, habituées depuis toujours à être les seuls gestionnaires des coffres-forts du sport amateur. Elles ont donc dû s'ajuster. C'est précisément dans le but de préserver le statut amateur d'une part, et d'autre part, de contrôler les sommes d'argent investies dans le sport, que les fédérations internationales ont créé le fonds de réserve pour athlètes amateurs. Grâce à ce fonds, l'admissibilité des athlètes aux compétitions sportives est protégée.

Le fonctionnement de ce fonds est très simple. Tous les revenus qui sont issus des activités sportives d'un athlète doivent être versés et détenus dans le fonds de réserve de l'organisme national de sport (ONS), dans un compte ouvert au nom de l'athlète. Il peut retirer 1000\$ par mois. Au-delà de cette somme, il doit joindre une demande justificative. Demande qui est généralement accordée sans problème, cet argent étant le sien...

Bob Price, gestionnaire de l'Aide et services aux athlètes à Sport Canada, croit que le principe du fonds de réserve ne correspondra plus au besoin de plusieurs sports dans un avenir rapproché: «Les fonds de réserve existent parce que les fédérations internationales veulent avoir un certain contrôle, à travers les fédérations nationales, sur les sommes d'argent que reçoivent les athlètes.»

«Le statut amateur étant ce qu'il est devenu, poursuit M. Price, plusieurs fédérations nationales, tels que le basketball, le volleyball ou le tennis, n'ont pas de fonds de réserve, car il n'est pas justifié dans le contexte d'aujourd'hui.» Les revenus des athlètes de ces sports leur sont donc remis directement, sans autre intervention.

M. Price estime aussi qu'un jour «le patinage artistique et l'athlétisme, deux importants sports olympiques, aboliront leur fonds de réserve, car l'évidence montre que l'élite mondiale de ces sports est composée d'athlètes professionnels. Récemment, la Fédération internationale de patinage artistique a même réadmis Katarina Witt dans les rangs amateurs.»

«Désormais, ajoute M. Price, on ne parle plus de statut amateur, mais bien d'éligibilité des athlètes.» Le terme «amateur» disparaît de plus en plus du vocabulaire olympique. Employé dans un sens beaucoup plus large, le terme «éligibilité» répond davantage aux normes d'aujourd'hui. Cette nouvelle appellation dans le jargon olympique apporte son lot de nuances. Mais il permet d'intégrer cette gamme d'athlètes, dont quelques-uns sont devenus de véritables machines à sous.

Pourquoi alors maintenir le fonds de réserve pour athlètes amateurs, si les athlètes peuvent faire de l'argent? C'est que pour les fédérations internationales, si un athlète gère lui-même ses revenus sportifs, il est considéré comme étant un athlète professionnel. Les revenus sportifs étant gérés dans le fonds de réserve de chaque ONS, l'athlète demeure «éligible.»

Daniel Lévesque est journaliste indépendant

## ACTUALITÉS

## Un trafiquant de tabac pourra payer jusqu'à 500 000\$ en amendes

PIERRE APRIL  
DE LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre du Revenu Raymond Savoie a déposé, hier à l'Assemblée nationale, le projet de loi 90 concrétisant les mesures annoncées par le ministère des Finances le 23 avril pour combattre plus efficacement la contrebande du tabac.

C'est ainsi que la loi de l'impôt sur le tabac sera modifiée afin de taxer le tabac brut en feuilles et de criminaliser la simple possession par un individu de produits achetés sur le marché de contrebande.

Le projet de loi prévoit aussi des augmentations substantielles des amendes qui pourront être imposées aux contrebandiers.

La simple possession par un individu de produits de contrebande entraînera des amendes, allant de 200\$ à 1000\$, alors que le trafiquant pourra être condamné à payer de 2000\$ à 500 000\$ s'il est reconnu coupable.

Le projet de loi prévoit aussi que les pouvoirs de perquisition, de saisie et de rétention du ministère du revenu seront accrus.

Dans le cas des perquisitions et des saisies, les pouvoirs seront entre autres élargis aux endroits où les en-

quêteurs ou les policiers estiment qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction est ou a été commise et à tout autre lieu où il est plausible de trouver des éléments ou des biens pouvant servir lors de l'élaboration de la preuve devant les tribunaux.

Au cours de la période de questions qui a suivi le dépôt du projet de loi, le ministre des Finances Gérard D. Levesque a par ailleurs indiqué que d'autres mesures étaient envisagées avec le concours du gouvernement fédéral pour enrayer la contrebande des produits du tabac.

«J'ai dit au gouvernement fédéral, a-t-il précisé, qu'il faut qu'on s'attaque à la contrebande ensemble. Nous avons pris des moyens du côté des amendes et nous allons en prendre encore du côté de l'implantation des forces nécessaires au maintien de l'ordre.»

M. Levesque n'a cependant pas encore retenu l'idée de couper dans les taxes sur le tabac parce que, selon lui, «ça ne ferait absolument rien.»

«Nous perdriions les revenus, a-t-il dit, et nous n'aurions pas atteint le but que nous recherchions.»

En conclusion, le ministre des Finances a indiqué qu'il est vraiment prêt à envisager toutes les solutions et à retenir toutes les suggestions utiles d'où qu'elles viennent.

«Il n'y a pas une solution que nous n'envisagerons pas», a-t-il précisé.

## BOUCHARD Un lien politique avec le Canada

SUITE DE LA PAGE 1

cause de ça, comme on l'a vu avec l'ONU, tout cela est vrai, fait-il. Il y a un irritant et comme les autres Québécois, je souhaite que ça se règle.

«Car les anglophones sont importants au Québec et si on veut réussir quoi que ce soit, il faut qu'on les ait avec nous, qu'il y ait des consensus.»

«Par contre, poursuit-il, je me demande si on n'a pas été naïfs de parler de flexibilité dans l'affichage quand on s'aperçoit que finalement, pour les anglophones, ce n'était pas si important. Que ce qu'ils veulent, c'est le gros morceau: l'école, ce que je refuse absolument.»

«On peut en fait se demander si la communauté anglophone est vraiment désarmée, si au fond elle ne veut pas surtout continuer d'être une majorité. Peut-être aurait-il fallu s'asseoir avec eux, pour qu'ils se compromettent eux aussi. Les obliger à faire des concessions, à être responsables.»

«Mais avec le projet de loi présenté, le gouvernement Bourassa ne fait qu'exacerber la division linguistique. On est reparti encore une fois pour une chicane stérile.»

Ces jours-ci, Lucien Bouchard est surtout préoccupé par de futures négociations avec le gouvernement fédéral. Un document de travail, publié cette semaine et intitulé «Un nouveau parti pour l'étape décisive», révèle les grandes lignes de la stratégie de M. Bouchard.

«Après le référendum, dit-il en entrevue, on va être assis autour de la table avec le fédéral. Évidemment la première question qui va venir, c'est celle de la dette. Nous allons bien sûr payer notre part. Mais il faudra avoir des conditions à poser à la Banque centrale car on devra avoir un mot à dire sur la gestion monétaire.»

«Notre document apporte ce genre de développement qui n'a pas été souvent abordé quand on parle de l'après-référendum. Tout comme tout ce que nous disons sur les institutions communes à créer avec le Canada, à la manière de l'expérience européenne.»

«Nous croyons en fait qu'il ne faut pas se fixer trop radicalement dans nos positions car nos futurs partenaires auront aussi des idées et il faut se préparer à recevoir des propositions. Ça fait partie de la politique.»

Le Bloc québécois ose même lancer l'idée de maintenir un lien politique avec le Canada, à la manière de Robert Bourassa mais à l'encontre de tout le discours péquiste sur la souveraineté.

C'est le genre d'audace que le BQ doit se permettre, estime Lucien Bouchard, car le rôle d'un parti aussi jeune est d'élargir l'éventail d'idées sur l'après-référendum.

«Je sais, dit-il, qu'il y a des aspects du document qui ne seraient pas signés par des orthodoxes péquistes. Mais le Parti québécois était au courant de ce que l'on préparait et Jacques Parizeau n'est pas un dogmatique. Il a un parti qui donne parfois cette impression mais c'est un parti qui va évoluer.»

«Ce que je souhaiterais, ce sont des discussions publiques sur ces questions. Il ne faut pas en avoir peur et ça fait un bout de temps au Québec qu'on n'a pas discuté de ce qui entoure la souveraineté. Il faut que le discours souverainiste sorte des partis politiques car l'idée de la souveraineté appartient à tout le monde.»

Mais le Parti québécois n'a pas à être inquiet, précise M. Bouchard qui veut dissiper tout soupçon de mésentente entre les deux partis.

«Le PQ sait bien qu'on a le même combat, que nous sommes des alliés de la même famille. Mais quand des frères et sœurs se réunissent, ils ne sont pas obligés de penser toujours la même chose sur tout!»

Néanmoins, une question se pose encore: le Québec est-il vraiment sur la voie de la souveraineté? Après tout, les 56% de Québécois qui ont rejeté l'accord de Charlottetown l'automne dernier n'étaient pas tous des souverainistes convaincus.

«Pour être franc, fait-il, moi aussi j'ai été déçu du pourcentage du référendum. J'aurais espéré qu'on atteigne les 60%. Mais ce que j'y ai vu, c'est la nécessité de trouver le moyen d'améliorer les conditions propices à un référendum sur la souveraineté. Et si j'ai un rôle utile au Bloc, c'est de ce côté.»

«Il est clair que depuis le référendum, on veut occulter tout le débat sur la souveraineté. À mon avis, il faut plutôt en parler plus que jamais. On ne peut pas laisser les gens se réfugier dans le faux confort d'un oubli artificiel.»

## BOSNIE Naïfs

SUITE DE LA PAGE 1

tout les deux membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, la France et la Grande-Bretagne — refusent de donner le feu vert à une opération de bombardement aérien des positions de l'artillerie serbe en Bosnie. Ils craignent que leurs soldats sur le terrain ne se retrouvent pris sous les feux.

Si des attaques aériennes font courir trop de risques aux Casques bleus, principalement français, britanniques et canadiens, mettez vos Casques bleus à l'abri, disent en substance les autorités bosniaques.

A tout le moins, disent-elles, la communauté internationale, si elle répugne à venir en aide aux Bosniaques, devrait leur permettre de se procurer des armes en levant l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies. (L'embargo sur les armes à destination de la Yougoslavie a été voté par le Conseil de sécurité des Nations

unies en septembre 91, c'est-à-dire avant la reconnaissance de l'indépendance de la Slovénie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine et de leur adhésion à l'ONU.)

«Nous avons été naïfs», dit M. Misis. «Nous aurions dû dès le début violer l'embargo et nous faire livrer des armes en contrebande. Nous avons joué franc jeu, nous avons respecté les décisions de l'ONU. Nous ne réalisons pas que l'on était en train de nous abandonner et que nous étions trahis, par ceux-là même qui étaient censés défendre l'ordre international et la paix.»

M. Misis accuse l'ONU d'avoir au contraire conclu des accords avec l'armée ou les forces paramilitaires serbes, aboutissant au désarmement des bosniaques, comme ce fut le cas à Srebrenica, l'enclave musulmane assiégée. «Qu'est-ce qu'on entend par désarmement? Qui doit être désarmé dans cette histoire? Nous qui avons à peine de quoi nous défendre, ou les autres, les agresseurs?»

M. Misis résume le point de vue selon lequel le conflit en Bosnie serait une sorte de guerre civile, de nature ethnique ou religieuse. «Sur les 20 ministres qui composent le gouvernement bosniaque, 9 sont des Musulmans, 6 sont des Serbes et 5 sont des Croates. Les forces de sécurité bosniaques sont composées à 35% de soldats qui sont serbes, croates, albanais.»

Si le gouvernement bosniaque a accepté de souscrire au plan de paix Vance-Owen qui prévoit la division de la Bosnie en 11 provinces homogènes sur le plan ethnique, c'est, dit M. Misis, avec la conviction qu'une fois la paix revenue, les «différentes nationalités qui composent la Bosnie-Herzégovine voudront de nouveau vivre ensemble, comme elles l'ont fait depuis des siècles.»

Les deux arguments le plus souvent avancés pour justifier la non-intervention en Bosnie (danger pour les soldats de l'ONU et nature ethnique du conflit), ne tiennent pas selon M. Misis. Mais ils ont été montés en épingle par ceux qui «partagent les idées des Serbes» et leur idéal d'une «Grande Serbie», comme le général canadien Lewis McKenzie, ancien commandant de la FORPRO-NU, qui a constamment plaidé contre une intervention armée de l'ONU. «Les commentaires de M. McKenzie, ses jugements, sont ceux d'un soldat, et il a bien le droit de les exprimer», dit M. Misis. «Mais le général McKenzie a passé trop de temps auprès des Serbes et il partage à présent leurs opinions.»

«Nous non plus nous n'aimons pas l'idée d'une intervention extérieure. Mais c'est la seule issue, puisque cette guerre n'est pas une guerre civile ou religieuse, mais le résultat d'une agression flagrante.»

## Deux nouvelles commissions seront chargées de gérer les pêches

Ottawa (PC) — Le ministre des Pêches, John Crosbie, a déposé, hier, aux Communes, une pièce législative qui prévoit la création de deux nouvelles commissions indépendantes chargées de gérer les ressources halieutiques des côtes atlantique et pacifique.

A Stowe, au Vermont, où il participe à la réunion annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des provinces atlantiques et du Québec, le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells, a estimé que la création de ces agences était la pire mesure qu'un ministre des Pêches «supposément intelligent» pouvait avoir concoctée pour préserver les stocks de poisson.

Ces commissions accorderont les droits de pêche et détermineront le volume de prises autorisées. Elles auront aussi le pouvoir de pénaliser les pêcheurs qui ne respectent pas leurs quotas.

M. Crosbie avait annoncé cette réforme en novembre 1991. En vertu des règlements en vigueur actuellement, c'est le ministre titulaire qui accorde les quotas de pêche. M. Crosbie avait d'ailleurs admis en mars dernier que ce système n'était pas équitable et qu'il voulait le modifier de fond en comble.

Une porte-parole de M. Crosbie, Mme Dianne Clarke, a toutefois précisé hier que le ministre titulaire conservera certaines prérogatives, notamment celle de déterminer le nombre de tonnes de poissons qui pourront être pêchées par année. Pour ce qui est du contentieux des pêches internationales, il demeurera sous juridiction fédérale, de même que les droits de pêche des autochtones.

Les commissions quasi-judiciaires prévues au projet de loi accorderont les droits et les quotas de pêche en se basant sur les politiques du ministère et après consultation de comités régionaux.

La commission Atlantique sera composée de sept membres représentant les provinces maritimes et le Québec, et la commission Pacifique comptera cinq membres, tous de la Colombie-Britannique.

M. Wells estime que ces commissions handicaperont l'industrie de la pêche terre-neuvienne, au profit des provinces maritimes et du Québec.

M. Wells, comme son prédécesseur conservateur Brian Peckford, a toujours tenté d'obtenir un plus grand contrôle sur les ressources halieutiques se trouvant au large de Terre-Neuve.

## ARTHABASKA Reflet géographique

SUITE DE LA PAGE 1

ka». Sa proposition a été rejetée. Lors de cette même assemblée, le maire d'Arthabaska, Pierre Roux, s'est cependant engagé à faire les représentations nécessaires pour que le nom de la ville soit sauvegardé. Il souhaite toutefois que les citoyens de sa ville adoptent d'abord le projet de fusion. Petite victoire mais insuffisante, croient les gens de ce comité. «On veut des garanties», dit M. Martin.

Le comité du «nom» et ses supporters ne veulent pas se mettre à dos les gens de Victoriaville. Ces romantiques prétendent que le nom «Arthabaska» est «objectivement» plus beau. A cet égard, ils ont reçu des appuis importants.

«Ce nom est le reflet géographique des lieux», explique Richard Pedneault, directeur-conservateur du Musée Laurier, observateur neutre de ce débat. Arthabaska signifie «là où il y a des roseaux et des joncs» en langue cri. Il illustre une réalité de la région: les résidences de Victoriaville, construites sur un marécage, sont parfois inondées.

Il ajoute que le nom «Victoriaville» n'est qu'un legs de l'impérialisme britannique. «La reine Victoria a bien des villes en son nom dans le monde, dit M. Pedneault. Les gens reviennent au nom qui révèle leurs origines. Regardez Leningrad!»

Par référendum, les habitants de cette ville russe avait

décidé de retrouver leur «Saint-Petersbourg» originaire.

Mieux, la Commission de toponymie du Québec a émis un avis favorable sur le nom d'«Arthabaska» pour désigner la nouvelle agglomération. Dans une lettre du 27 avril dernier, le président de la Commission, Henri Dorion, a expliqué qu'il était «davantage» favorable au nom Arthabaska qu'à celui de Victoriaville. Il rejette cependant le nom «Victoriaville-Arthabaska».

Dans toute cette histoire, ce que craignent par-dessus tout les fervents du nom «Arthabaska», c'est le poids démographique de «Victo». Car, malgré sa gloire passée et la poésie de son nom, Arthabaska est bien tranquille aujourd'hui. «Il ne se passe plus grand-chose ici. On a toujours l'impression que c'est à Victo que ça se passe», admet M. Martin.

Emanation d'Arthabaska — l'une était, à l'origine, le prolongement urbain de l'autre, Victoriaville compte aujourd'hui quelque 22 000 habitants. Calme, Arthabaska a vu croître sa voisine et a connu un développement moins important: elle compte tout juste près de 8000 habitants.

A Victoriaville, on soutient que leur nom est plus connu à Montréal et à Québec. Le maire de l'endroit a déjà affirmé que la querelle des «noms» était une question secondaire et qu'elle ne devait pas faire avorter la fusion.

«Les gens pourront décider en novembre prochain du nom qui ils désirent pour leur ville. C'est démocratique», conclut le maire de Victoriaville.

## QUÉBEC La médecine du gel

SUITE DE LA PAGE 1

moyen d'agir autrement.»

Mardi, les cinq centrales syndicales formant le front commun ont présenté à M. Johnson une hypothèse de travail selon laquelle elles «reconnait la nécessité d'améliorer l'efficacité» du secteur public «dans le contexte économique et budgétaire actuel».

Les syndicats acceptent de «revoir l'organisation du travail dans une perspective d'amélioration des services à la population», et cela en «tenant compte des coûts et des économies réalisables» dans plusieurs domaines dont la description des tâches, l'aménagement du temps de travail, la sous-traitance et l'utilisation optimale des ressources.

«Nous proposons de chercher ensemble des solutions aux problèmes de fond en s'attaquant à l'organisation du travail, dit la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé. Il y avait moyen d'avoir une vision d'avenir. A ça, M. Johnson a dit non. C'est irresponsable.»

À la place, «M. Johnson choisit de prolonger les problèmes en prolongeant les conventions collectives. Un gel ne va pas régler les problèmes, dit-elle. Nous avons négocié deux gels. Il nous en impose un troisième. C'est la preuve que la médecine du gel ne fonctionne pas.»

Le projet de loi prolonge de deux ans, à compter de la date d'échéance, les conventions collectives en vigueur dans les organismes publics, y compris les municipalités.

Il gèle les salaires ainsi que les primes en vigueur durant ces deux années.

La grève est prohibée durant cette période.

Une municipalité peut, par une résolution adoptée dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la loi, se soustraire à son application.

«Les municipalités sont libres, affirme M. Johnson, je ne leur impose aucune façon de faire», rappelant que l'extension du gel aux employés municipaux répond à une demande de l'Union des municipalités du Québec.

Le gouvernement se donne le pouvoir, sans autre formalité, de fixer ou modifier le montant ou la date de versement de toute subvention qu'il verse à un organisme public afin de tenir compte de l'application de la présente loi.

Le projet de loi impose aux organismes publics, ainsi qu'aux municipa-

Pour l'ensemble du secteur public, 1% (ou trois jours sans solde) représente une économie de 171 millions de dollars.

Dans certains cas prescrits par le gouvernement, l'organisme pourra réduire plutôt le nombre de congés-maladie, congés fériés ou jours de vacances. Les congés sans solde doivent être accordés, dans les écoles, sans réduire le nombre de jours d'enseignement.

Le projet de loi prévoit cependant que les parties à une convention collective puissent négocier et agréer des stipulations ayant pour effet de réduire d'au moins 1% des sommes consacrées aux salaires et avantages sociaux.

Elles ont jusqu'au 1er octobre pour ce faire.

Cette négociation peut être faite à l'échelle nationale ou à l'échelle locale, dans les réseaux de l'éducation et des affaires sociales.

La possibilité de négocier cet aspect du projet de loi, est un stratagème de M. Johnson pour «paraître bon gars», dit Gerald Larose. «Jamais on ne va se prêter à ce jeu-là. On ne va pas collaborer. Ce serait nier notre objectif de rétablir la négociation.»

Le gel des salaires et la récupération de 1% de la masse salariale s'appli-

quent également aux administrateurs d'Etat et aux dirigeants d'organismes, ainsi qu'aux cadres.

Le salaire du personnel des cabinets ministériels et des députés, celui des ministres et des députés eux-mêmes, sera réduit de 1% à compter du 1er juillet, et gelé par la suite pour deux ans.

Les députés ne recevront pas l'augmentation de salaire de 1% consentie aux salariés de l'Etat le 1er avril dernier.

«L'objectif, dit M. Johnson, est de rétablir l'équilibre des finances publiques. Autrement, l'Etat sera paralysé. Le seul outil qu'on a comme société c'est notre gouvernement qui si on le menotte par des emprunts et des déficits, on ne pourra plus rien faire, sauf payer des intérêts.»

Le dépôt immédiat du projet de loi vise à assurer le respect du cadre financier du gouvernement, explique M. Johnson.

Les syndicats rétorquent que durant la négociation, il n'y a aucune pression sur les finances publiques, puisque aucune augmentation salariale n'est prévue pour l'année qui vient.

«Vouloir mettre le feu dans la cabane pour 171 millions sur un budget de 40 milliards, dit M. Larose, ils y vont un peu fort.»

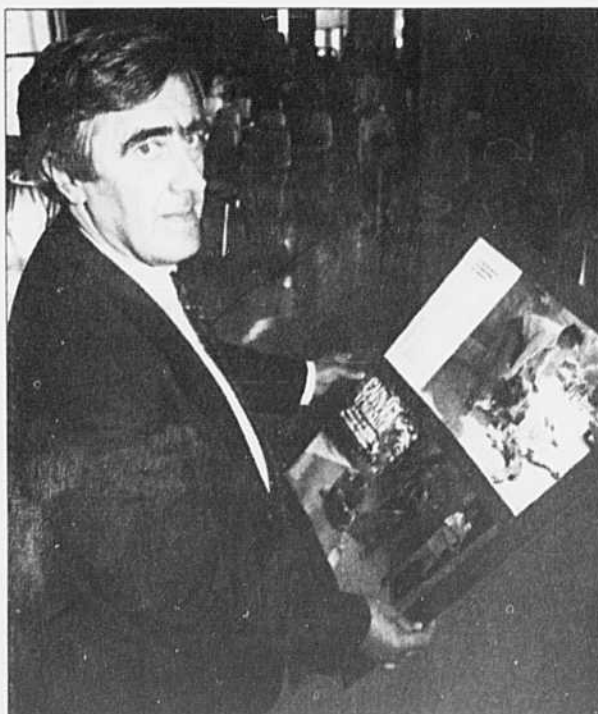


PHOTO JACQUES NADÉAU  
Ivan Misis, représentant de la Bosnie-Herzégovine aux Nations unies.

## LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

## SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables  
pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355 • Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30

2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

LE DEVOIR

LES SPORTS

Le prochain adversaire du Canadien

Pas beaucoup plus qu'une journée de repos

GUY ROBILLARD PRESSE CANADIENNE

Quel que soit l'adversaire du Canadien en finale de la conférence Prince-de-Galles, il entendra la série après une trêve d'une seule journée face à une équipe reposée.

Arguments

Ils vont être plus fatigués, mais d'un autre côté on sera peut-être un peu rouillé», a résumé Stephan Lebeau.

Et eux n'ont pas l'occasion de préparer leur prochaine série. L'important est de se concentrer sur notre style de jeu à nous.

Ce sont des propos qui rejoignent ceux d'Eric Desjardins, qui déclarait: «On ne sait pas contre qui on va jouer mais on sait ce qu'il faut faire.

De toute façon, selon lui, «il faut toujours chercher son avantage et être positif par rapport à la situation dans laquelle on se trouve.

Brian Bellows était de retour à l'entraînement hier, mais comme prévu, il n'a pris part qu'à la première partie d'un long exercice de près de deux heures, question de ménager ses côtes.

Blues 2, Maple Leafs 1

Les Blues étirent la série Jeff Brown sauve les siens

ASSOCIATED PRESS

Saint Louis — Un but de Jeff Brown en avantage numérique à mi-chemin en troisième période a permis aux Blues de Saint Louis de l'emporter 2-1 contre les Maple Leafs de Toronto.

Les Maple Leafs avaient blanchi les Blues au cours des deux premières périodes et paraissaient en plein contrôle, même si le score n'était que de 1-0.

Avant le but de Brown, la fiche des Blues en avantage numérique n'était que de 2-en-21.

Potvin a semblé avoir la vue obstruée sur le but vainqueur, puisque Brendan Shanahan passait devant le cercle du gardien.

Avant que les Blues n'entreprennent leur remontée, ils avaient été dominés 10-2 au chapitre des buts en trois matchs.

Le septième et dernier match de la série sera disputé demain soir à Toronto. Les Maple Leafs sont en quête d'une première participation aux demi-finales de la coupe Stanley depuis 15 ans.

Le 11e but des séries de Dave Andreychuk, à 1:53 de la première période, avait valu les devants aux Leafs en début de rencontre pour la troisième fois consécutive.

Andreychuk a battu le record d'équipe de Lanny McDonald (en 1977) pour le plus de buts au cours des séries éliminatoires.

Andreychuk n'est aussi qu'à un point de la marque de Frank Mahovlich qui en avait totalisé 15 lors des séries de 1964.

Marlins 4, Expos 5

Grissom dépanne

MICHEL LAJEUNESSE PRESSE CANADIENNE

Marquis Grissom est venu dépanner un John Wetteland défaillant quand il a claqué un simple au centre, son quatrième coup sûr du match, pour pousser Mike Lansing au marbre après un retrait en fin de neuvième et procurer une victoire de 5-4 aux Expos contre les Marlins de la Floride.

Wetteland (20) avait été incapable de fermer la porte en début de neuvième, mais l'attaque l'a sorti d'un mauvais pas.

Après un retrait, Lansing a obtenu un but sur balles contre Jim Corsi (0-1). Il a volé le deuxième et marqué facilement quand Grip a suivi avec son simple.

Grissom et Larry Walker ont bouclé des circuits consécutifs contre Jack Armstrong en sixième manche, mais un circuit de deux points de Wil Cordero après deux retraits en fin de huitième semblait devoir être le coup décisif avant que Wetteland ne donne une autre chance aux visiteurs.

Jimmy Jones, malmené à ses deux derniers départs, avait limité les dégâts avant que l'attaque ne se mette en marche. En cinq manches et un tiers, il a donné trois points et cinq coups sûrs, dont un circuit de deux points à Benito Santiago.

Les Expos ont pourtant eu des chances contre le partant Armstrong.

Mais c'est finalement en huitième que Grissom l'a chassé du match en obtenant un simple au centre, son troisième coup sûr du match.

HOCKEY

HIER

Toronto 1, Saint Louis 2 (La série est égale 3-3) Vancouver à Los Angeles (Los Angeles mène la série 3-2)

LIGUE NATIONALE Finales de section (4 de 7) Conférence Prince-de-Galles Section Adams

Dimanche 2 mai Buffalo 3, Montréal 4 Samedi 8 mai Montréal 4, Buffalo 3 (Montréal gagne 4-0)

Section Patrick

Dimanche 2 mai Lundi Islanders 3, Pittsburgh 2 Mardi 4 mai Islanders 0, Pittsburgh 3 Mercredi 5 mai Islanders 1, Pittsburgh 5 (La série est égale 3-3) Jeudi 6 mai Islanders 6, Pittsburgh 5 (Montréal gagne 4-0)

Conférence Campbell Section Norris

Lundi 3 mai Toronto 2, Saint Louis 1 Mercredi 5 mai Saint Louis 2, Toronto 1 Vendredi 7 mai Toronto 3, Saint Louis 4

Section Smythe

Dimanche 2 mai Los Angeles 2, Vancouver 5 Mercredi 5 mai Los Angeles 6, Vancouver 3 Vendredi 7 mai Vancouver 4, Los Angeles 7

BASEBALL

HIER

LIGUE NATIONALE Montréal 5, Floride 4 Cincinnati 7, San Diego 1 New York 4, Saint Louis 0 San Francisco 13, Colorado 8

LIGUE AMÉRICAINNE Toronto 6, Detroit 5 Kansas City 7, Cleveland 3 Texas 9, Oakland 5 New York 4, Milwaukee 2

LIGUE NATIONALE Mercredi Floride 10 Montréal 7 Los Angeles 9 Chicago 3 Philadelphie 4 Pittsburgh 1 Cincinnati 3 SD 2 (5m) Atlanta 5 Houston 2 Saint Louis 6 New York 5 SF 8 Colorado 2

Aujourd'hui Pittsburgh (Cooke 1-1) à Chicago (Harkey 3-1), 15h20

New York (Tanana 2-2) à Montréal (Martinez 2-4), 19h35

Colorado (Ashby 0-2) à Cincinnati (Pugh 2-3), 19h35

Philadelphia (Mulholland 4-3) à Atlanta (Glavine 4-0), 19h40

Los Angeles (Candiotti 1-3) à Houston (Harris 3-1), 20h05

Florida (Hammond 2-3) à Saint Louis (Tekwsky 2-3), 20h35

San Francisco (Bramley 2-2) à San Diego (G-Harris 2-5), 22h05

LIGUE AMÉRICAINNE Mercredi Detroit 13 Toronto 8 Chicago 6 Seattle 5 Minnesota 5 Californie 2 Cleveland 6 KC 2 Milwaukee 4 New York 1 Boston 2 Baltimore 0 Oakland 8 Texas 7

Aujourd'hui Baltimore (Sutcliffe 3-2) à Detroit (Doherty 3-2), 19h05

Toronto (Guzman 3-0) à New York (Wickman 4-0), 19h30

Boston (Viola 4-2) à Minnesota (Erickson 1-4), 20h05

Cleveland (Clark 1-2) à Milwaukee (Boddicker 2-1), 20h05

Chicago (McDowell 6-1) à Texas (Brown 4-1), 20h35

Kansas City (Cone 0-5) en Californie (Langston 5-1), 22h05

Seattle (Hanson 5-0) à Oakland (Hillegas 1-3), 22h35

LIGUE NATIONALE Section Est

Philadelphia 24 8 750 — Montréal 18 15 545 6/12

Saint Louis 17 16 515 7/12

Chicago 16 16 500 8

Pittsburgh 16 16 500 8

Florida 15 19 441 10

New York 12 20 375 12

Section Ouest

San Francisco 22 13 629 — Houston 19 14 576 2

Atlanta 20 16 556 2/12

Cincinnati 16 18 471 5/12

Los Angeles 14 19 424 7

San Diego 13 20 394 8

Colorado 11 23 324 10/12

LIGUE AMÉRICAINNE Section Est

Detroit 20 13 606 — Boston 19 15 559 1/12

New York 19 15 559 1/12

Toronto 17 17 500 3/12

Milwaukee 14 17 452 5

Baltimore 13 19 406 6/12

Cleveland 13 21 382 7/12

Section Ouest

Chicago 20 12 625 — Californie 18 13 581 1/12

Texas 18 14 563 2

Seattle 17 17 500 4

Kansas City 14 18 438 6

Minnesota 14 18 438 6

Oakland 12 19 387 7/12

SOCCER

CE SOIR

LIGUE PROFESSIONNELLE AMERICAINE Montréal à Los Angeles

BASKETBALL

HIER

LIGUE NATIONALE Montréal à Halifax

Internationaux de tennis d'Italie

Becker ne décolle pas

Rome (AFP) — L'Allemand Boris Becker, tête de série no 3 et 4e joueur mondial, n'a pu encore une fois accéder aux derniers tours d'un tournoi.

C'est au bout de 2h30 min de jeu d'une partie interrompue par la pluie que Becker a dû s'incliner face à Chesnokov.

«Ce fut mon meilleur match sur terre battue de l'année. Mais mon revers m'a lâché», a déclaré le triple vainqueur de Wimbledon.

mondial), en deux sets, 6-3, 6-3.

Courier, plus convaincant que la veille face au Néerlandais Paul Haarhuis, a débordé son adversaire, pourtant très combatif, par ses puissantes accélérations de coups droits.

Deux autres joueurs ont également fait forte impression: le Croate Goran Ivanisevic et l'Espagnol Sergi Bruguera qui n'ont laissé aucune chance à des adversaires pourtant renommés.

Quant au talentueux Ukrainien Andrei Medvedev, il s'est incliné face au finaliste du tournoi en 1988, l'Argentin Guillermo Perez-Roldan, descendu à la 54e place mondiale, 6-4, 6-4.

Le vainqueur des tournois d'Estoril et Barcelone en avril dernier faisait grise mine: «J'ai essayé d'attaquer mais j'ai mal joué. J'ai appris beaucoup de ce match et j'espère qu'un autre comme celui-ci ne se reproduira jamais plus...»



L'Américaine Mary Joe Fernandez a vaincu en deux manches de 6-2 et 7-6 l'Autrichienne Judith Wiesner en huitième de finale du tournoi de Berlin.

Coupe Davis USA-Bahamas

Sampras, Courier et Agassi intéressés

Pete Sampras, Jim Courier et Andre Agassi sont intéressés, a déclaré le capitaine américain Tom Gorman, en apprenant hier que les Etats-Unis affronteront les Bahamas en Coupe Davis.

«Nous respectons l'équipe des Bahamas et avons appris à ne prendre aucun adversaire à la légère», a déclaré le président de la Fédération américaine de tennis, Howard Frazier.

Tom Gorman avait été critiqué pour avoir envoyé une équipe américaine mal préparée face aux Australiens qui s'étaient imposés 4-1. Les deux joueurs qui représenteront les Bahamas seront probablement Mark Knowles et Roger Smith classés respectivement 210 et 173 au classement ATP.

Le fonds de réserve, le salut des athlètes... amateurs

L'indéniable valeur marchande des athlètes a donné naissance à de nouvelles règles du jeu

DANIEL LÉVESQUE

Condition physique et Sport amateur a publié l'an dernier les résultats d'une étude sur la situation de l'athlète de haute performance au Canada.

L'étude dévoile qu'un athlète sur trois dispose d'un fonds en fiducie ou de réserve. De plus, on y apprend que 90% des fonds de réserve sont inférieurs à 25 000\$.

Presque tous les athlètes retirent régulièrement de l'argent de leur compte. Environ un sur trois ne compte toucher cet argent qu'à la fin de sa carrière sportive.

L'étude révèle que le revenu moyen de sources sportives des athlètes est de 7712\$ leurs dépenses annuelles sont évaluées à 20 912\$. L'étude conclut que les athlètes canadiens font face à un manque à gagner 13 200\$ par année.

Les chiffres disent aussi qu'il y a donc peu d'athlètes qui utilisent les revenus de leur fonds de réserve pour des dépenses autres que sportives. Seule une minorité d'entre eux vivent réellement de leur sport.

Par ailleurs, selon des informations fournies par Athlétisme Canada, il existait en 1992

quelque 150 fonds de réserve, qui variaient de 250\$ à plus de 100 000\$. La moyenne n'était toutefois que d'environ 500\$. Dans une petite fédération comme le patinage de vitesse, il n'y a présentement que huit comptes.

Pour toucher les sommes d'argent qu'il gagne grâce à son sport, un amateur doit procéder à peu près comme ceci: il doit contacter son organisme national de sport (ONS) et établir un mode de versement avec le responsable. Habituellement, il reçoit ses chèques chaque mois, selon les fonds disponibles.

L'indéniable valeur marchande des athlètes, soutenue par le monde des affaires, du marketing et des communications, a donné naissance à de nouvelles règles de jeu: cachets de présence, prix en argent, bonis de performance, revenus de promotion et contrats de commandite ont inondé le marché du sport amateur.

Le Canada n'échappe pas à cette évolution. Les bourses offertes aux athlètes brevetés par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada étant jugées insuffisantes, les athlètes se sont vite tournés vers ces types de revenus pour combler leur besoin.

Myriam Bédard, Nathalie Lambert, Frédéric Blackburn, Josée Chouinard, et quelques autres, n'ont plus à supporter le souci financier qui a brimé tant de carrières athlétiques.

L'argent qui inonde le portefeuille de certains athlètes n'a pas fait l'affaire des plus hautes instances internationales et olympiques, habituées depuis toujours à être les seuls gestionnaires des coffres-forts du sport amateur.

Le fonctionnement de ce fonds est très simple. Tous les revenus qui sont issus des activités sportives d'un athlète doivent être versés et détenus dans le fonds de réserve de l'organisme national de sport (ONS), dans un compte ouvert au nom de l'athlète.

Bob Price, gestionnaire de l'Aide et services aux athlètes à Sport Canada, croit que le principe du fonds de réserve ne correspondra plus au besoin de plusieurs sports dans un avenir rapproché.

«Le statut amateur étant ce qu'il est devenu, poursuit M. Price, plusieurs fédérations nationales, tels que le basketball, le volleyball ou le tennis, n'ont pas de fonds de réserve, car il n'est pas justifié dans le contexte d'aujourd'hui.»

M. Price estime aussi qu'un jour «le patinage artistique et l'athlétisme, deux importants sports olympiques, aboliront leur fonds de réserve, car l'évidence montre que l'élite mondiale de ces sports est composée d'athlètes professionnels.

«Désormais, ajoute M. Price, on ne parle plus de statut amateur, mais bien d'éligibilité des athlètes.» Le terme «amateur» disparaît de plus en plus du vocabulaire olympique.

Pourquoi alors maintenir le fonds de réserve pour athlètes amateurs, si les athlètes peuvent faire de l'argent? C'est que pour les fédérations internationales, si un athlète gère lui-même ses revenus sportifs, il est considéré comme étant un athlète professionnel.

Daniel Lévesque est journaliste indépendant